



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nombre de conseillers

en exercice : 30

Présents : 27

Pouvoirs : 3

Votants : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 0

Le cinq décembre deux mille vingt-quatre, à 20 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de BERNAT Georges (CCVAI), en session ordinaire.

Date de convocation :

**PRESENTS :**

BERNAT Georges (CCVAI) BOUTTET Ludovic (CCVAI) BRAY Christian (CCVAI) BRUSQ Frédéric (CCVAI) CHAVANNE Pascale (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) DAVAL Marius (CCVAI) DEGOUTTE Vincent (CCVAI) FLEURY Maxime (CCVAI) GERY Françoise (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) GUILLOT Lucien (CCVAI) MANGAVEL Philippe (CCVAI) MAYERE Dominique (CCVAI) MIGNERY Dominique (CCVAI) MURON Marie-Christine (CCVAI) PALLANCHE Brigitte (CCVAI) PERROTON Sébastien (CCVAI) PETITBOUT Paul (CCVAI) PRADIER Bruno (CCVAI) ROZANSKI Sigismond (CCVAI) SAPEY Emmanuel (CCVAI) SIMON Frédéric (CCVAI) CLERMONT Joël (CCVAI) REBOUX Alain (CCVAI) LELEU Pascal (CCVAI) GARDANT Josette (CCVAI)

**ABSENTS :**

**ABSENTS EXCUSES :**

**POUVOIRS :**

FAVREAU Gilles (CCVAI) représenté par GERY Françoise (CCVAI) MATHELIN Sandra (CCVAI) représentée par PRADIER Bruno (CCVAI) RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) représenté par MURON Marie-Christine (CCVAI)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

CLEMENT Françoise (CCVAI)

**OBJET : Signature d'une convention pluriannuelle avec l'association Solidarité Paysan**

Date de transmission de l'acte: 06/12/2024

Date de reception de l'AR: 06/12/2024

042-244200614-DE2024\_0512\_04-DE

A G E D I

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'objet de l'association Solidarités Paysans,

Considérant les compétences de la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable en matière de développement économique, d'environnement et d'action sociale,

Monsieur le Président expose à l'assemblée le rapport suivant :

Solidarité Paysans est une association Régionale qui intervient auprès des familles d'agriculteurs en difficulté. L'Association Régionale coordonne le travail des associations départementales et notamment celui des salariés et bénévoles de Solidarité Paysans Loire.

Solidarité Paysans souhaite continuer à développer sa présence sur le territoire de la CCVAI, en renforçant son réseau de bénévoles pour pérenniser ses accompagnements, afin de répondre aux nombreuses sollicitations qui lui parviennent. A titre d'exemple, 4 familles étaient accompagnées sur le territoire de la CCVAI en 2023.

Chaque accompagnement se fait par un binôme ou trinôme bénévole(s) / salariée(s). Tous les bénévoles sont des personnes formées à ce type d'accompagnement où le facteur humain est primordial, et avec une expérience professionnelle qui garantit une compréhension de tous les aspects humains et techniques du métier (la plupart sont des agriculteurs en activité ou à la retraite ou des personnes ayant travaillé dans les organisations professionnelles agricoles).

L'association adapte son intervention aux difficultés des personnes qui en font la demande (difficultés économiques et financières, adaptation au changement, problèmes sociaux et familiaux, santé, isolement, etc.)

Le conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés

**Article 1 : APPROUVE** la mise en place d'une convention de partenariat avec l'association Solidarité Paysan pour les années 2025, 2026, et 2027 ;

**Article 2 : APPROUVE** l'attribution d'une aide financière de 350€ par dossier bénéficiaire et par an ;

**Article 3 : CONDITIONNE** le versement à la présentation par l'association d'un bilan annuel ; -

**Article 4 : PRECISE** que le versement se fera selon les modalités de la convention ;

**Article 5 : AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
A Saint-Germain Laval, le 05/12/2024

Le Président,  
BERNAT Georges (CCVAI)

Le secrétaire de séance,  
CLEMENT Françoise (CCVAI)

*Certifié exécutoire par le Président compte tenu  
de la réception en Sous-Préfecture le : 06/12/24  
et de la publication le : 06/12/24*

*Le Président,*



Date de transmission de l'acte: 06/12/2024  
Date de réception de l'AR: 06/12/2024  
042-244200614-DE2024\_0512\_04-DE  
AGEDI